



N° 112/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*À la suite de la mission effectuée au Saint-Siège
du 26 au 29 septembre 2016*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'ETUDES A VOCATION INTERNATIONALE
SUR LES RELATIONS AVEC LE SAINT-SIEGE ⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Xavier BRETON, *Président*, Mmes Sylviane ALAUX et Véronique MASSONNEAU et MM. Meyer HABIB et Marc LE FUR, *députés*.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE RAPPORTS ANCIENS ET ETROITS	8
A. LA PERSONNALITÉ DU SAINT-SIÈGE EN DROIT INTERNATIONAL	8
1. Un statut juridique stable et reconnu	8
2. La Curie en cours de réforme.....	10
B. LA PRÉSENCE FRANCAISE AUPRÈS DU SAINT SIÈGE.....	11
1. L’ambassade de France près le Saint-Siège.....	11
2. Les Pieux établissements de France à Rome	12
3. Le Séminaire français de Rome	13
II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE. 14	
A. LA PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	14
1. Le Saint-Siège dans les relations internationales.....	14
a. « Le premier diplomate du Saint-Siège est le Pape »	14
b. Échanges sur des sujets diplomatiques d’actualité.....	16
c. Le sens d’une disponibilité	17
2. La pratique nécessaire du dialogue interreligieux	18
B. APERÇUS SUR L’ACTION SOCIALE DE L’ÉGLISE	20
1. Le développement humain intégral, aspect nouveau de la doctrine sociale de l’Eglise	21
a. Pourquoi un dicastère pour le service du développement humain intégral ?	21
b. Trois thèmes de réflexion : l’immigration, l’environnement, l’engagement politique	22
2. L’opérateur de la solidarité : Caritas Internationalis.....	24
a. Origine et développement actuel de Caritas Internationalis	24
b. Inspiration et thèmes d’action de Caritas Internationalis	25
c. Les migrants, préoccupation majeure de Caritas Internationalis	26

C. LE RÔLE DE L'ÉGLISE COMME ÉDUCATRICE.....	26
1. L'Eglise et ses institutions d'éducation dans le monde	27
2. Les principes de la formation du clergé.....	29
CONCLUSION.....	33

INTRODUCTION

La mission du groupe d'études à vocation internationale (ci-après : GEVI) sur les relations avec le Saint-Siège, qui s'est déroulée du 26 au 29 septembre 2016, s'est opportunément insérée dans le renouveau de relations que la France et le Saint-Siège souhaitent entretenir au meilleur niveau possible d'entente et de compréhension mutuelle. On se souvenait à Rome, tout particulièrement, de la visite rendue par le président de la République, le 18 août dernier, au pape François. Une visite voulue par le président François Hollande pour porter au pape « *un message de reconnaissance, de gratitude* » pour des propos qui ont « *contribué à rappeler l'unité de la France, le rassemblement qui doit se faire et aussi la solidarité du monde entier à l'égard de la France qui a été victime des attentats terroristes* »¹. En venant à Rome, la délégation du GEVI était, ainsi, portée par un courant favorable dont elle a pu ressentir la force tout au long de son séjour.

Son programme, essentiellement fait d'entretiens et de visites, a été conçu selon trois orientations principales : mieux connaître les relations extérieures du Saint-Siège, qu'il s'agisse des contacts relevant de la sphère diplomatique ou des rapports avec les représentants d'autres religions ; prendre la mesure de l'évolution de l'Eglise catholique sur divers sujets importants relevant de la vie politique et sociale, entendue au sens large ; essayer d'apprécier la dynamique interne de l'institution ecclésiale, à travers la conception et les évolutions de la formation (de l'éducation en général et, plus spécifiquement, de la formation du clergé). Outre ces thèmes relevant de l'action et de l'enseignement de l'Eglise universelle, a été également évoquée la question de la présence et de l'influence des Français au Vatican.

Il est manifeste que l'accession au trône de Pierre du pape François a suscité beaucoup de changements, à portée symbolique ou plus profonds, et ouvert la voie à des thèmes nouveaux, ou renouvelés, d'intervention : l'encyclique *Laudato Sí* du 24 mai 2015 en est, jusqu'à présent, la preuve magistérielle qui a eu le plus d'impact. Toutefois, les entretiens de la délégation lui ont permis de constater chez ses interlocuteurs un souci partagé de mettre en relief, aussi, la continuité, non seulement de la doctrine, mais de l'action de l'Eglise au-delà de la succession des pontificats.

Dans le courant de son séjour, la délégation a été conviée à visiter les *Scavi vaticani*, les fouilles pratiquées, à la demande du pape Pie XII, sur les lieux que la tradition déclarait être la tombe de l'apôtre Pierre. Illustrant la conjonction

¹ *Prise de parole du président de la République à la sortie de l'église Saint-Louis des Français de Rome, texte reproduit par le site de la présidence de la République, <http://www.elysee.fr>.*

entre un passé bimillénaire et un présent à multiples virtualités, le murmure aisément perceptible de la foule qui visitait l'actuelle basilique Saint-Pierre quelques mètres au-dessus de cette tombe pouvait symboliser l'impression générale, de pérennité dans l'évolution, que laisse une mission riche d'enseignements.

En application des règles fixées par le Bureau de l'Assemblée nationale, la délégation officielle du GEVI en visite au Saint-Siège comportait cinq députés : M. Xavier Breton (LR), président ; Mmes Sylviane Alaux et Véronique Massonneau (SEC) ; MM. Meyer Habib (UDI) et Marc Le Fur (LR). Une tradition du GEVI conduit à proposer à ceux de ses membres qui le souhaitent et le peuvent de participer, selon une démarche entièrement personnelle, à la mission au Saint-Siège. Neuf députés ont ainsi complété la délégation : Mme Véronique Louwagie et MM. Laurent Furst, Bernard Gérard, Philippe Gosselin, Michel Herbillon, Jacques Lamblin, Yannick Moreau, Claude Sturni et Patrice Verchère. De sorte que la délégation comptait au total quatorze membres. Elle était accompagnée par M. Jean-Pierre Delannoy, secrétaire administratif du GEVI.

La délégation tient à remercier chaleureusement M. Philippe Zeller, ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. Yves Teyssier d'Orfeuil, ministre conseiller, et le P. Michel Cacaud, conseiller ecclésiastique, pour leur précieuse collaboration et leur accueil attentionné, qui ont contribué de façon déterminante au succès de son séjour¹.

PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION

Lundi 26 septembre 2016

Dîner à la Villa Bonaparte (ambassade de France près le Saint-Siège) offert par Son Exc. M. Philippe Zeller, ambassadeur de France près le Saint-Siège, en présence de ses collaborateurs et des Français de Rome.

Mardi 27 septembre 2016

Entretien avec Mgr Angelo Vincenzo Zani, archevêque titulaire de Volturnum, secrétaire de la Congrégation pour l'Éducation catholique.

Entretien avec le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, camerlingue de la Sainte Eglise Romaine.

Entretien avec Mgr Antoine Hérouard, recteur du Séminaire français de Rome.

¹ Il convient d'associer à ces remerciements M. François-Xavier Tilliette, ministre conseiller, chargé d'affaires de l'ambassade près le Saint-Siège de mars 2015 à juin 2016, qui a pris en charge avec efficacité les « travaux préparatoires » de la mission.

Entretien avec le cardinal Peter Kodwo Appiah Turkson, président du Conseil pontifical Justice et Paix, Mgr Silvano Tomasi, archevêque titulaire d’Acelum, membre du même Conseil, et M. Tebaldo Vinciguerra.

Réception amicale à la Villa Médicis, par Mme Muriel Mayette-Holtz, directrice.

Mercredi 28 septembre 2016

Participation à l’audience générale de Sa Sainteté le Pape François¹.

Visite des *Scavi Vaticani*.

Entretien avec M. Michel Roy, secrétaire général de Caritas Internationalis.

Entretien avec Mgr Joël Mercier, archevêque titulaire de Rota, secrétaire de la Congrégation pour le Clergé.

Conférence à la Villa Bonaparte de M. Olivier Poncet, professeur à l’Ecole des chartes : « *Ubi papa, ibi Roma*. Mazarin, les papes et la Ville ».

Dîner officiel à la Villa Bonaparte en présence du cardinal Jean-Louis Tauran.

Jeudi 28 septembre 2016

Entretien avec Mgr Paul Richard Gallagher, archevêque titulaire de Hodelm, secrétaire pour les relations avec les Etats, accompagné par Mgr Joseph Murphy et Mme Anne-Julie Kerhuel, de la Secrétairerie d’Etat.

¹ Mmes Sylviane Alaux, Véronique Louwagie et Véronique Massonnaud et M. Marc Le Fur ont pu saluer le Pape, au nom de notre délégation, à l’issue de l’audience générale.

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE RAPPORTS ANCIENS ET ETROITS

La présence du Saint-Siège sur la scène internationale se caractérise à la fois par son ancienneté et sa singularité, notamment au regard du droit. La France entretient avec lui, de longue date, des relations suivies.

A. LA PERSONNALITÉ DU SAINT-SIÈGE EN DROIT INTERNATIONAL

Le Saint-Siège est la personnification en droit international de l'Eglise catholique. À la stabilité juridique de son statut fondamental correspond une adaptation constante de ses structures administratives, que la réforme actuelle de la Curie romaine illustre avec une ampleur particulière.

1. Un statut juridique stable et reconnu

Pour la bonne compréhension du déploiement des relations entre le Saint-Siège et les Etats accrédités auprès de lui⁴, il est nécessaire de faire clairement la distinction entre trois institutions :

- l'Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, formée par l'ensemble des baptisés et pourvue d'une structure hiérarchique dont le chef est le Pape, évêque de Rome (titre que le pape François met volontiers en avant) et les premiers collaborateurs les évêques en communion avec lui ;

- le Saint-Siège, personne juridique de droit international, qui désigne le Pontife romain, la Secrétairerie d'Etat et les autres institutions de la Curie romaine ;

- l'Etat de la Cité du Vatican, dépositaire matériel de la souveraineté territoriale « quasi-symbolique » reconnue au Saint-Siège, dont parlait le pape Paul VI devant l'Assemblée générale de l'ONU et pourvu à ce titre d'une administration spécifique, placée sous l'autorité d'un gouvernement qui est présidé, depuis le 1^{er} octobre 2011, par le cardinal Giuseppe Bertello. Outre la Cité du Vatican, sur laquelle le Pape détient la pleine souveraineté que donne l'indépendance au sens du droit international, cet Etat exerce sa juridiction sur les basiliques majeures de Rome et d'autres ensembles immobiliers auxquels le traité du Latran du 11 février 1929 a reconnu le statut d'extraterritorialité, notamment les immeubles, dépendant du palais San Callisto, où la délégation a été reçue par le cardinal Turkson et par M. Michel Roy.

C'est auprès du Saint-Siège, « *le porte-parole qualifié de l'Eglise sur la scène internationale et dans les relations diplomatiques* »⁵ que les ambassadeurs sont accrédités, et non pas auprès de l'Etat de la Cité du Vatican. A ce jour, il

⁴ Joël-Benoît d'Onorio, « *Le Saint-Siège et le droit international* » in Joël-Benoît d'Onorio (dir.), *Le Saint-Siège dans les relations internationales*, Paris, Cerf-Cujas, 1989, p.11-70.

⁵ Joël-Benoît d'Onorio, op.cit., p.19.

entretient des relations diplomatiques avec 180 Etats. Il n'en a pas avec l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, le Bhoutan, le sultanat de Brunei, la République populaire de Chine, la Corée du Nord, le Laos, les îles Maldives, la Mauritanie, le Myanmar, Oman, la Somalie, les îles Tuvalu, le Vietnam. Au sultanat de Brunei, au Laos, en Mauritanie, au Myanmar et en Somalie, le Pape est représenté auprès de l'Eglise locale, mais non de l'Etat, par un Délégué apostolique. Le gouvernement du Vietnam reconnaît un Représentant Spécial du Saint-Siège, mais n'entretient pas avec celui-ci, à ce jour, de relations diplomatiques au sens plein.

Pour mémoire, en 1870, 14 Etats étaient représentés auprès du Saint-Siège ; en 1929, 30 ; en 1978, 84. On compte 86 ambassadeurs résidents – demeurant à Rome – en y comprenant le représentant de l'Union européenne et celui de l'Ordre souverain de Malte.

Le sens de la présence du Saint-Siège sur la scène internationale a été donné avec une particulière vigueur par le bienheureux Paul VI quand il a pris la parole, le 4 octobre 1965, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'organisation :

« Cette rencontre, vous en êtes tous bien conscients, revêt un double caractère : elle est empreinte à la fois de simplicité et de grandeur. De simplicité car celui qui vous parle est un homme comme vous ; il est votre frère, et même un des plus petits parmi vous, qui représentez des Etats Souverains, puisqu'il n'est investi – s'il vous plaît de Nous considérer à ce point de vue – que d'une minuscule et quasi symbolique souveraineté temporelle : le minimum nécessaire pour être libre d'exercer sa mission spirituelle et assurer ceux qui traitent avec lui qu'il est indépendant de toute souveraineté de ce monde. Il n'a aucune puissance temporelle, aucune ambition d'entrer avec vous en compétition. De fait, Nous n'avons rien à demander, aucune question à soulever ; tout au plus un désir à formuler, une permission à solliciter : celle de pouvoir vous servir dans ce qui est de Notre compétence, avec désintéressement, humilité et amour. »

La plupart du temps, le Saint-Siège n'a pas le statut de membre mais d'observateur dans les organisations internationales. C'est ainsi qu'il est représenté depuis 1964 à l'Organisation des Nations Unies, à New York, par un observateur permanent ayant rang de nonce apostolique, actuellement Mgr Bernardito Auza, archevêque titulaire de Suacia, originaire des Philippines. Comme nous l'a expliqué Mme Anne-Julie Kerhuel, il a choisi ce statut pour préserver sa neutralité, notamment sur les questions morales et éthiques où il ne peut pas prendre parti ; il peut ainsi s'exprimer et éventuellement émettre des réserves sans faire obstacle à l'adoption d'un traité. Cependant le Saint-Siège adhère à part entière à certaines organisations et peut décider de signer certains traités tels que le traité de non-

prolifération des armes nucléaires, suivant une démarche à l'évidente portée symbolique⁶.

2. La Curie en cours de réforme

La Curie romaine regroupe l'ensemble des dicastères et des autres services chargés d'assister le Pape dans l'exercice de son ministère de pasteur universel de l'Eglise catholique.

Comme toute instance chargée d'une telle fonction, la Curie n'a cessé d'être réformée au fil des siècles. Pour en rester à l'époque contemporaine, la première rupture significative peut être datée de la réforme de saint Pie X, pape de 1903 à 1914, qui, passant par pertes et profits la disparition des anciens Etats pontificaux, entend doter le « centre de l'Eglise » d'une structure solide assurant son autonomie par rapport aux puissances temporelles : la constitution *Sapienti Consilio* du 29 juin 1908 est, avec la codification du droit canonique qui aboutira sous Benoît XV, le support de cette refondation. Le Concile Vatican II est suivi d'une première réforme d'ensemble, effectuée par la constitution *Regimini Ecclesiae Universae* du 15 août 1967. Saint Jean-Paul II s'astreint à une nouvelle réforme globale, contenue dans la constitution *Pastor Bonus* du 28 juillet 1988.

À l'occasion des congrégations générales, tenues dans l'attente du conclave qui doit procéder à l'élection du successeur du pape Benoît XVI, de vives critiques, dont la presse se fait immédiatement l'écho, sont portées à l'encontre de l'organisation de la Curie. Sitôt élu, le pape François constitue, le 13 mars 2013, un groupe de huit cardinaux choisis dans toutes les parties du monde (rejoints ensuite par le cardinal Parolin, secrétaire d'Etat). Un chirographe du 28 septembre 2013 donne à ce groupe la qualification de « conseil de cardinaux » et lui confie expressément la mission « [d'] aider [le pape] dans le gouvernement de l'Église universelle et d'étudier un projet de révision de la Constitution apostolique *Pastor bonus sur la curie romaine* ». Comme nous l'expliquait Mgr Paul Richard Gallagher, le pape est attentif à renouveler l'engagement pastoral de l'Eglise : c'est tout le sens de la réforme de la Curie, et de l'Eglise en général, qu'il a engagée. Il veut rendre l'Eglise toujours plus servante des autres et, aussi, de la communauté internationale.

À ce jour la réforme des structures de la Curie annoncée dès mars 2013 n'est pas achevée. Pour s'en tenir à ses aspects les plus visibles, elle a conduit en l'état à la constitution d'un nouveau secrétariat pour l'économie, chargé de mettre de l'ordre dans les affaires financières et les procédures budgétaires et comptables de l'Eglise (motu proprio *Fidelis dispensator et prudens* du 24 février 2014), d'un

⁶ Dans la déclaration en date du 25 février 1971 accompagnant sa signature, le Saint-Siège l'explique par « son désir constant (...) d'apporter sa contribution aux initiatives qui, par le désarmement et par d'autres moyens, favorisent la sécurité et encouragent la confiance mutuelle et la coopération pacifique dans les relations entre les peuples ».

secrétariat à la communication (motu proprio du 27 juin 2016) et tout récemment de deux dicastères dont la création entraîne la disparition de structures antérieurement autonomes :

- le dicastère pour les laïcs, la famille et la vie, créé par motu proprio du 15 août 2016, avec effet au 1^{er} septembre 2016 ;

- le dicastère pour le service du développement humain intégral, créé par motu proprio du 17 août 2016, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Le pape a nommé en même temps les préfets de ces deux dicastères, respectivement Mgr Kevin Farrell, créé cardinal au consistoire du 19 novembre 2016, et le cardinal Peter Turkson, actuel président du conseil pontifical Justice et Paix appelé à disparaître le 1^{er} janvier prochain.

La visite de notre délégation se situe donc dans une période de transition et de mise en place de nouvelles et importantes institutions. La réforme de la Curie, qui ne se limite d'ailleurs pas à la restructuration de son organigramme, devrait se poursuivre au cours des mois à venir.

B. LA PRÉSENCE FRANÇAISE AUPRÈS DU SAINT SIÈGE

Des institutions qui assurent la présence française auprès du Saint-Siège, l'ambassade de France est bien sûr la première. Les Pieux établissements et le Séminaire français témoignent, chacun avec un statut singulier, de l'ancienneté de la présence de la France.

1. L'ambassade de France près le Saint-Siège

L'ambassade de France près le Saint-Siège est la plus ancienne représentation diplomatique française à l'étranger.

Sous l'Ancien Régime, le roi de France trouvait un intérêt évident à entretenir des relations suivies et de haut niveau avec le chef spirituel de l'Église catholique, qui était en même temps un souverain temporel et qui ne s'abstenait pas de participer aux intrigues, alliances et coalitions qui ont rythmé la vie internationale, fût-ce au prix de la défaite, voire, comme en 1527, du sac de Rome par les lansquenets de Charles Quint – souverain chrétien. Il en fut de même après la période révolutionnaire, qui marqua, avec la Constitution civile du clergé de 1790, une rupture fondamentale entre la France – alors encore, pour peu de temps, une monarchie constitutionnelle – et le Saint-Siège.

La séparation des Églises et de l'État, réalisée par la loi du 9 décembre 1905, a été précédée par la rupture des relations diplomatiques entre la France et le

Saint-Siège⁷. L'ambassadeur, Armand Nisard, est rappelé à Paris le 20 mai 1904 ; la rupture est officiellement notifiée le 30 juillet. L'ambassade n'est reconstituée qu'en 1920, dans le climat d'union nationale de l'après-guerre, au moment où aboutissait le procès en canonisation de Jeanne d'Arc⁸. Charles Jonnart (1857-1927), ancien député du Pas-de-Calais, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Algérie, est le premier ambassadeur de la nouvelle période ainsi ouverte ; il entre en fonctions en mai 1921.

L'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches entraîne la nomination à la présidence du Conseil d'Edouard Herriot, qui s'était montré fort critique au moment des débats parlementaires sur le rétablissement des relations diplomatiques. La majorité de Cartel trouve une certaine unité dans le déploiement d'une politique résolument laïque : parmi les mesures laïques qu'elle adopte, figure la suppression des crédits ouverts pour son financement dans le projet de loi de finances pour 1925, entraînant la fermeture *de facto* de l'ambassade, alors dirigée par Jean Doulcet.

Après un temps de suspension, l'ambassade près le Saint-Siège a repris ses activités et son existence n'a, depuis, été remise en cause par aucun responsable politique. Elle présente la particularité de compter dans ses cadres un conseiller ecclésiastique, actuellement le P. Michel Cacaud, de la société des prêtres de Saint-Irénée (archidiocèse de Lyon).

Un centre culturel, l'Institut français Centre Saint-Louis, dirigé par M. Olivier Jacquot, conseiller culturel, est rattaché à l'ambassade près le Saint-Siège ; il déploie une grande activité de conférences, d'édition et d'enseignement de la langue et de la culture françaises.

La Villa Bonaparte, acquise par la France au lendemain du second conflit mondial, n'abrite l'ambassade que depuis le 15 décembre 1950. L'ambassadeur actuel, M. Philippe Zeller, nommé par décret du 10 mai 2016, en est le vingtième occupant.

2. Les Pieux établissements de France à Rome

Les Pieux établissements de France à Rome sont une institution particulière, héritière de l'histoire accidentée des relations entre l'Eglise et la France depuis la Révolution française.

Originellement, il s'agit d'une fondation, ayant pour objet d'entretenir les communautés religieuses qui desservent les églises en dépendant : le couvent et le rectorat de la Trinité des Monts, l'église Saint-Louis des Français, l'église Saint-

⁷ Sur les circonstances de la rupture des relations diplomatiques, cf. Jean-Marie Mayeur, La séparation des Eglises et de l'Etat, Paris, Editions de l'Atelier, 2005, p.33-35.

⁸ Au même moment, la loi du 10 juillet 1920, toujours en vigueur, crée une fête nationale de Jeanne d'Arc, célébrée le deuxième dimanche de mai.

Nicolas des Lorrains, l'église Saint-Yves des Bretons, l'église Saint-Claude des Frانس-Comtois de Bourgogne à Rome ; à Loreto, la chapellenie nationale de France. La fondation des Pieux Etablissements est dirigée par une congrégation générale de douze membres, six prêtres, six laïcs, présidée *ex officio* par l'ambassadeur de France près le Saint-Siège.

Les Pieux Etablissements ont élargi leur domaine de compétence, depuis une quarantaine d'années, à l'accueil des pèlerins français à Rome.

Au cours de son séjour, la délégation a visité l'église Saint-Louis des Français et admiré, à cette occasion, les tableaux du Caravage qui en forment le principal attrait.

3. Le Séminaire français de Rome

Le Séminaire français de Rome est en quelque sorte la contrepartie, du côté du Saint-Siège, des Pieux établissements placés sous la tutelle de la France. À l'origine, il a été créé, à l'instar d'autres séminaires nationaux – le séminaire irlandais ou le séminaire écossais – pour pourvoir à la formation des futurs prêtres de France après l'entrée en vigueur de la Constitution civile du clergé et pendant les temps de persécution qu'a connus l'Eglise de France à l'époque de la Terreur.

Aujourd'hui, alors que les temps de tribulation ne sont plus qu'un souvenir historique, le Séminaire français de Rome conserve sa raison d'être spécifique au sein de l'Eglise de France, comme l'a expliqué à notre délégation son recteur, Mgr Antoine Hérouard, prêtre du diocèse de Paris, qui a bien voulu nous en ouvrir les portes. En outre, le lien particulier au Saint-Siège demeure, illustré par la double tutelle exercée, encore aujourd'hui, par la Congrégation pour le Clergé et la Conférence des évêques de France.

Le Séminaire compte aujourd'hui cinquante étudiants. Les personnes qui le fréquentent ont tous déjà suivi le premier cycle de leur formation en France. Il s'agit d'un séminaire universitaire de théologie, accueillant des étudiants déjà autonomes et familiarisés avec le travail universitaire.

Mgr Hérouard a beaucoup insisté sur le fait que l'entrée au Séminaire français de Rome est subordonnée à la décision de l'évêque diocésain. Les revenus fonciers perçus par le Séminaire permettent d'abaisser le coût des études, supporté par chaque diocèse et non pas, comme par exemple en Italie, par les familles⁹. Il en résulte que l'accès au Séminaire est ouvert à des étudiants issus de petits diocèses sans grandes ressources et que son effectif est, ainsi, représentatif de la diversité de l'Eglise de France.

⁹ *Le Séminaire français accueille traditionnellement quelques étudiants italiens.*

Le passage par le Séminaire français, selon son recteur, offre au diocèse d'origine la possibilité de disposer plus tard d'un prêtre ayant fait, pendant sa formation, l'expérience de l'universalité de l'Eglise et pourvu d'une connaissance des milieux romains dont la pratique prouve l'utilité. De plus, jusqu'à présent, il est notoire qu'une proportion significative d'anciens élèves du Séminaire est, par la suite, appelée à l'épiscopat.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE

Le Saint-Siège, instance au service du rayonnement mondial de l'Eglise, exerce son influence de multiples manières : par sa présence dans les relations internationales, par le développement d'actions fondées sur la « doctrine sociale de l'Eglise », par le réseau d'établissements d'éducation à référence catholique. Nous avons souhaité rencontrer des personnalités responsables dans chacun de ces domaines d'action.

A. LA PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Lorsque l'on aborde la présence du Saint-Siège dans les relations internationales, on est frappé par la coexistence de deux ordres d'intervention, certes distincts mais non point étrangers l'un à l'autre : dans les relations bilatérales et multilatérales avec les Etats et les organisations internationales, d'une part, dans les relations interreligieuses d'autre part.

1. Le Saint-Siège dans les relations internationales

La délégation a eu un long entretien avec les représentants de la Secrétairerie d'Etat, d'abord avec Mgr Paul Richard Gallagher, secrétaire pour les relations avec les Etats, puis avec Mgr Joseph Murphy et Mme Anne-Julie Kerhuel, membres de la section des relations avec les Etats de la Secrétairerie d'Etat. Elle a obtenu ainsi des informations sur l'organisation des services chargés de l'action diplomatique du Saint-Siège et des éclaircissements sur certains points particuliers de cette action.

a. *« Le premier diplomate du Saint-Siège est le Pape »*

En rappelant par cette formule lapidaire que toute l'activité diplomatique de la Secrétairerie d'Etat est au service des orientations données par le Pape, Mgr Gallagher a insisté, au début de notre entretien, sur la continuité des bases éthiques de la diplomatie pontificale. Il a ensuite constaté que chaque pape définissait des priorités qui lui étaient propres. Au début du pontificat de Jean-Paul II, l'accent était mis sur l'Europe de l'Est et sur l'URSS. Les orientations de l'action diplomatique de François sont dictées par sa vision d'une Eglise servante de la paix ; il donne une certaine priorité, dans ses voyages, à des lieux qui ne sont pas

sur des routes « normales », parce qu'ils sont en difficulté, en conflit, pauvres¹⁰. Beaucoup de chefs d'État et de Gouvernement demandent à être reçus au Vatican pour y trouver le ressourcement de leurs engagements dans un monde qu'ils perçoivent comme désorienté et sans objectifs. Le Pape se considère un peu comme « l'aumônier des dirigeants du monde ».

Dans cette tâche, il est assisté par le secrétaire d'État, le cardinal Pietro Parolin, et par le secrétaire pour les relations avec les États, Mgr Gallagher, à la tête de la section du même nom de la Secrétairerie d'État.

L'organisation contemporaine de l'activité diplomatique du Saint-Siège tient ses origines d'un évènement aux conséquences majeures pour l'histoire de l'Église catholique en France : la Constitution civile du clergé. Le pape Pie VI crée alors la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires¹¹ pour traiter les nouvelles relations avec le royaume de France induites par cette décision ; c'est dans ce cadre que sera négocié le Concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) avec Napoléon Bonaparte, Premier consul. Les compétences de la Congrégation sont ensuite élargies à d'autres pays. La réforme de la Curie postérieure au concile Vatican II a touché aussi le secteur international, avec la création, en 1965, du Conseil pour les affaires publiques de l'Église. En 1988, dans le cadre de sa propre réforme de la Curie par la constitution *Pastor Bonus* déjà citée, Jean-Paul II a intégré les affaires internationales à la Secrétairerie d'État, où il a créé deux sections : la section des affaires générales et la section des relations avec les États. Selon les indications qui nous ont été données au cours de notre entretien, 55 personnes travaillent dans cette section, dont une trentaine d'officiers, équivalents des rédacteurs de notre ministère des affaires étrangères.

La section est elle-même divisée entre les affaires bilatérales et les affaires multilatérales, ces dernières occupant une petite dizaine de collaborateurs. Les affaires bilatérales comprennent aussi bien les relations avec les pouvoirs publics que les questions ecclésiastiques, notamment les nominations épiscopales et, à Rome, la gestion des Pieux établissements. Les affaires multilatérales correspondent au travail du Saint-Siège au sein des organisations internationales. Dans ces organisations, les interventions des représentants du Saint-Siège portent particulièrement, nous a indiqué Mme Kerhuel, sur la coopération, la défense de la dignité et des droits de l'homme, la promotion de la paix, la liberté religieuse et la liberté de conscience, base de toutes les autres libertés. L'action multilatérale s'est beaucoup développée du fait de la mondialisation et de la diffusion de la culture des droits de l'homme, à partir de la crise des réfugiés consécutive à la deuxième guerre mondiale et aussi en répercussion des multiples engagements des prêtres, religieuses et religieux au service du développement, de l'éducation et de la santé.

¹⁰ Au lendemain du séjour de la délégation, le Pape se rendait en Géorgie et en Azerbaïdjan après avoir visité l'Arménie en juin dernier.

¹¹ Extraordinaires, c'est-à-dire externes (« extra ordinem »), relatives à ses relations publiques.

b. Échanges sur des sujets diplomatiques d'actualité

Au cours de l'entretien que nous ont accordé Mgr Gallagher et ses collaborateurs, nous avons évoqué plusieurs sujets sur lesquels le pape François et le Saint-Siège se sont plus particulièrement exprimés au cours des derniers mois.

Le premier thème abordé a été l'Europe. L'avenir politique de l'Europe et son unité sont, de façon notoire, un souci constant du Saint-Siège. Il y a une réelle continuité dans cette préoccupation depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les papes, depuis Pie XII, ne ménageant pas leurs encouragements aux manifestations successives d'un esprit commun européen¹². Nous avons souhaité connaître l'état actuel de la position pontificale sur ce point.

La réponse que nous avons reçue témoigne à nouveau de la continuité de l'analyse du Saint-Siège. On a exprimé l'attachement de l'Eglise à la poursuite de l'effort des Européens pour choisir un chemin vers la paix et la prospérité, pour une entente européenne qui garantisse la paix dans la région depuis très longtemps. Le Pape, a déclaré Mgr Gallagher, est convaincu que l'Europe peut être un facteur positif pour la paix et la sécurité dans le monde. Mgr Gallagher s'est référé, pour étayer son propos, au discours prononcé par François le 6 mai 2016, lorsqu'il a reçu le prix Charlemagne : dans cette intervention, le Pape a déploré l'affaiblissement de l'esprit d'initiative commune dans l'Europe contemporaine et appelé à un sursaut fondé sur la redécouverte des valeurs qui avaient suscité l'enthousiasme européen.

Nos interlocuteurs ont évoqué quelques-unes des raisons qui pouvaient expliquer à leurs yeux la diminution de l'engagement commun pour l'Europe : une lecture trop « économique » du projet européen ; une attention insuffisante aux spécificités de chaque Etat membre alors même que l'élargissement à de nouveaux pays impliquait une plus grande flexibilité des procédures ; la tendance, à l'inverse, des pouvoirs publics nationaux à rejeter systématiquement sur les institutions européennes la responsabilité des difficultés politiques qu'ils peuvent rencontrer.

L'immigration fait partie des questions sur lesquelles le Saint-Siège aimerait voir davantage prévaloir l'esprit de solidarité en Europe. L'Eglise comprend la complexité des problèmes de solidarité, de sécurité et d'emploi que pose l'accueil des personnes immigrées. Cependant, il faudrait, comme y a invité le Pape, essayer de dépasser une mentalité de construction de murs¹³.

La situation des chrétiens d'Orient a également été évoquée. Mgr Gallagher a réitéré l'appel, maintes fois exprimé par le Pape, à mettre fin au conflit en Syrie et

¹² Cf., pour la période qui va de 1945 aux premières années du pontificat de Jean-Paul II, Christine de Montclos-Alix, « Le Saint-Siège et l'Europe », in Joël-Benoît d'Onorio (dir.), *Le Saint-Siège...*, op. cit., p.137-161.

¹³ *Le pape François a déclaré dans son discours précité du 6 mai 2016 : « Les projets des Pères fondateurs, hérauts de la paix et prophètes de l'avenir, ne sont pas dépassés : ils inspirent, aujourd'hui plus que jamais, à construire des ponts et à abattre des murs ».*

en Irak pour faire cesser les terribles souffrances des chrétiens et des autres minorités. Il a rappelé que la présence des chrétiens, facteur de cohésion sociale, était nécessaire pour préserver l'équilibre du Moyen-Orient. S'exprimant sur le cas particulier du Liban, il a émis le vœu d'y voir les pouvoirs publics constitués, pour mettre fin à une situation qui fait courir un risque à la cohabitation entre communautés dont le pays donne l'exemple jusqu'à présent.

Une question a porté sur les relations entre la Chine et le Saint-Siège, dont il est malaisé à des observateurs extérieurs d'apprécier convenablement l'évolution. Mgr Gallagher a précisé l'objectif visé par le Saint-Siège en engageant avec la Chine de délicates négociations : une normalisation des rapports ecclésiastiques entre l'Eglise et les autorités chinoises. Il ne s'agit pas de questions diplomatiques, mais de permettre à l'Eglise chinoise de se réconcilier et d'avoir un minimum de relations normales avec l'Eglise universelle et le Saint-Siège. Il faut espérer que le gouvernement chinois se rende compte que la conclusion d'un accord sur ce point est aussi de son intérêt bien compris. Le Saint-Siège est déterminé à faire preuve de toute la patience et de toute la persévérance qu'il faudra pour parvenir à cet accord.

c. Le sens d'une disponibilité

La dominante des explications données à notre délégation sur l'attitude diplomatique du Saint-Siège tient dans un mot : la disponibilité.

Disponibilité personnelle du pape François aux rencontres avec les responsables politiques des Etats, dans la mesure où ces rencontres peuvent servir au maintien ou au rétablissement de la paix dans les relations internationales ou à l'apaisement de conflits internes dans certains pays.

Disponibilité du Saint-Siège pour la relance de l'enthousiasme européen. Si les questions institutionnelles ne sont pas de sa compétence, il met à la disposition du débat sur les solutions possibles à la crise de l'Europe les idées de la doctrine sociale de l'Eglise que sont la dignité humaine, le bien commun, la solidarité, la subsidiarité juste équilibre entre institutions nationales et institutions européennes.

Disponibilité, enfin, dans les institutions internationales, comme l'a expliqué Mme Kerhuel. Le Saint-Siège se place dans la continuité du bien commun et il souhaite le promouvoir, aussi, à l'ONU et dans les autres organisations internationales. Sa voix est attendue à l'ONU, même si elle est de plus en plus à contre-courant des valeurs que défend cette organisation. Il faut déplorer une évolution subjectiviste et individualiste des droits de l'homme, qui peut porter atteinte aux droits d'autrui : on est passé de la protection des droits de chacun contre les prétentions des pouvoirs totalitaires à la promotion sans discernement des droits et des choix de l'individu. Le Saint-Siège cherche à freiner ce qui lui paraît être une dérive, en collaboration avec d'autres pays membres qui se retrouvent sur cette ligne critique. L'Eglise, institution sans poids économique, est la voix des sans-voix.

2. La pratique nécessaire du dialogue interreligieux

Les multiples initiatives du pape François et l'actualité nationale et internationale convergeaient pour faire de la question du dialogue interreligieux un thème primordial de la mission.

Le dialogue interreligieux¹⁴ n'est pas une nouveauté dans l'Eglise contemporaine. La déclaration du Concile Vatican II sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, promulguée par Paul VI le 28 octobre 1965, en a jeté les bases, proclamant : « *Nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers certains des hommes créés à l'image de Dieu. (...) L'Eglise réproouve donc, en tant que contraire à l'esprit du Christ, toute discrimination ou vexation dont sont victimes des hommes en raison de leur race, de leur couleur, de leur condition ou de leur religion. En conséquence, le saint Concile, suivant les traces des saints Apôtres Pierre et Paul, prie ardemment les fidèles du Christ "d'avoir au milieu des nations une belle conduite", si c'est possible, et de vivre en paix, pour autant qu'il dépend d'eux, avec tous les hommes, de manière à être vraiment les fils du Père qui est dans les cieux.* »

Depuis 1988, le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, successeur du Secrétariat pour les non-chrétiens, a la charge de mettre en œuvre des relations de compréhension mutuelle avec les fidèles d'autres traditions religieuses, d'encourager l'étude de ces traditions et de promouvoir la formation des personnes plus spécialement chargées de ce dialogue¹⁵. Le Conseil est présidé, depuis 2007, par notre compatriote, le cardinal Jean-Louis Tauran, qui a bien voulu recevoir notre délégation et a eu avec elle un échange approfondi sur les relations avec l'islam.

Le cardinal a tout d'abord rappelé, à la suite du pape François, la nécessité absolue du dialogue avec les musulmans. On se souvient qu'il avait confirmé, dans un entretien accordé au journal *La Croix* le 27 octobre 2015, l'impérieuse nécessité de ces relations, alors qu'on lui objectait la montée du djihadisme : « *Ces tueries injustifiables nous amènent à approfondir notre propre foi pour être à même de parler avec les autres avec des arguments et non avec nos poings. De toute façon, nous sommes en quelque sorte condamnés au dialogue. Il n'y a pas de troisième voie : ou nous dialoguons ou c'est la guerre* ». La même préoccupation des voies d'une compréhension mutuelle a été présente d'un bout à l'autre de notre conversation. Elle conduit à saluer les propos des intellectuels musulmans qui expriment régulièrement une volonté convergente, tel ce professeur tunisien qui disait à ses étudiants que s'ils laissaient échapper le crayon, support de la réflexion, il ne leur resterait plus en mains que le couteau. Il faut bien sûr espérer que de telles convergences, qui impliquent en l'état un nombre limité de personnes, puissent

¹⁴ *Le dialogue interreligieux est distingué, dans la doctrine de l'Eglise, de l'œcuménisme qui désigne la théorie et la pratique des relations avec les autres confessions chrétiennes.*

¹⁵ *Constitution apostolique Pastor Bonus du 28 juin 1988, art.160.*

engager le plus grand nombre possible de croyants. Comme tout mouvement de longue portée, cette évolution peut prendre du temps, mais l'Eglise est résolue à faire preuve à cet égard d'une « *patience géologique* ».

Il existe des limites objectives à ce dialogue, au-delà des bonnes relations que l'on noue aisément avec les personnes. La première tient aux différences d'organisation existant entre la tradition sunnite et la tradition chiite. Les chiites connaissent une forme de ministère que l'on peut rapprocher, avec toutes les nuances nécessaires, du clergé catholique. Le dialogue est facilité par cette similitude. Le cardinal a rappelé que l'Université de Qom, centre spirituel du chiisme en Iran, avait fait traduire le *Catéchisme de l'Eglise catholique* en farsi. Dans la tradition sunnite, les ministres ne peuvent être considérés comme formant un clergé au sens où on l'entend dans le monde catholique : d'où, inévitablement, un problème constant d'autorité et de représentativité lorsqu'il s'agit d'entretenir des relations suivies.

L'entretien avec le cardinal Tauran a permis de souligner une autre limite provenant de la dynamique propre à la religion musulmane, dont les énoncés sont très simples - beaucoup moins complexes en la forme que les dogmes chrétiens - et qui se présente comme porteuse de la révélation divine originaire, dont la tradition juive et les traditions chrétiennes ne seraient que des traductions altérées. Au-delà de la difficulté théologique qu'elle soulève pour la foi chrétienne, cette affirmation a d'abord des conséquences très concrètes sur la conduite du dialogue, notamment lorsqu'il s'agit de présenter ensemble les trois traditions juive, chrétienne et musulmane : l'ordre chronologique, parce qu'il s'impose rationnellement à tous, est ici préférable. Elle se traduit aussi, et surtout, par l'impossibilité de promouvoir une liberté de croyance qui impliquerait notamment la faculté pour chaque homme de changer de religion ou d'abandonner toute croyance religieuse : l'application aux croyants de l'islam de cette idée - qui est soutenue, non seulement par l'Eglise catholique, mais par les conventions internationales sur les droits de l'homme - paraît aujourd'hui irrecevable pour les interlocuteurs musulmans de l'Eglise, quels qu'ils soient, et, au-delà, pour la conscience collective en islam.

Le cardinal Tauran a fortement insisté, dès les premiers mots de son propos liminaire, sur la responsabilité propre des sociétés occidentales dans leur difficulté à appréhender la réalité de l'islam, qui est désormais partie intégrante, qu'elles le veuillent ou non, de la vie collective de ces sociétés. Les musulmans viennent rappeler avec force aux Européens que la religion n'est pas et ne peut pas être une affaire privée, contrairement à la vulgate qui imprègne depuis trente ans les analyses des experts et l'action des politiques. L'Occident paie en quelque sorte, les conséquences de son aveuglement idéologique : nous sommes, dit le cardinal selon une formule qui a frappé toutes les personnes présentes, « *des héritiers sans héritage et des bâtisseurs sans projet* ». Les musulmans se disent sensibles à la corruption qui, selon eux, frappe le monde occidental et certains d'entre eux peuvent éprouver le sentiment, en soi exaltant, d'être devenus les défenseurs affirmés d'une moralité qui a tendance à se perdre dans nos sociétés.

L'ignorance réciproque, plus ou moins liée à la conception « privée » de la religion, explique pour une bonne part la peur qui caractérise nombre de réactions à l'égard de l'islam et des musulmans en Europe et en France. Le cardinal Tauran plaide pour le développement de la connaissance de l'islam dans les sociétés occidentales, y compris dans l'Eglise, notamment pour la formation des futurs prêtres. Seul un effort d'éducation peut contribuer au développement d'un indispensable esprit de paix et aider les musulmans qui le souhaitent à un effort d'évaluation des expressions de leur foi pouvant aller jusqu'à une approche herméneutique du Coran aujourd'hui ultra-minoritaire.

Plusieurs membres de notre délégation ont rappelé que cette peur s'alimentait à la réalité de la menace terroriste, hélas tragiquement confirmée par la tuerie de Nice puis par l'assassinat de l'abbé Jacques Hamel. Le cardinal Tauran a cité, pour sa part, les publications de propagande de Daesh qui appellent à « écraser la croix » et ciblent spécialement le pape François, accusé d'affaiblir par son comportement la démarche de conquête inhérente à l'islam, en détournant les masses musulmanes de la *charia*. Ces propos de haine, cette expression exacerbée de l'esprit de conquête, doivent être pris au sérieux. Daesh se plaît d'ailleurs à souligner qu'il est présent au Sud de l'Italie, impliquant ainsi que ses adeptes peuvent s'infiltrer parmi les réfugiés poussés en Europe par la faim et la guerre. Face à une menace terroriste dont on peut redouter qu'elle soit installée pour durer, les dirigeants politiques paraissent souvent désorientés.

En conclusion de notre entretien, le cardinal Tauran a exprimé son optimisme, dont nous avons compris qu'il se fondait sur une disposition inébranlable à l'ouverture et au dialogue quelles qu'en fussent les difficultés.

B. APERÇUS SUR L'ACTION SOCIALE DE L'ÉGLISE

L'encyclique *Laudato Si* du 24 mai 2015 a marqué un net élargissement du champ d'intervention de ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine sociale de l'Eglise », dont les origines remontent à l'encyclique *Rerum Novarum* sur la « question sociale » du pape Léon XIII, du 15 mai 1891. De très nombreux documents pontificaux sont venus enrichir et mettre à jour périodiquement cette doctrine, au point de conduire le conseil pontifical Justice et Paix à élaborer un *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, publié pour la première fois en 2004, qui offre une présentation synthétique de ces documents.

La création, cinq semaines avant notre séjour, d'un nouveau dicastère pour le service du développement humain intégral manifeste, jusque par le rapprochement des termes, la volonté du pape François de traduire en actes les orientations de *Laudato Si*. Notre entretien avec le cardinal Turkson a été pour nous, dès lors, l'occasion de chercher à mieux cerner les intentions pontificales. Nous avons complété notre information en nous intéressant aux modalités pratiques

de leur concrétisation par Caritas Internationalis, dont le secrétaire général est notre compatriote, M. Michel Roy.

1. Le développement humain intégral, aspect nouveau de la doctrine sociale de l'Église

Nous avons été reçus au siège de l'actuel conseil pontifical Justice et Paix par son président, le cardinal Peter K.A. Turkson, qu'accompagnait Mgr Silvano Tomasi, archevêque titulaire d'Acelum, qui était, jusqu'en février 2016, nonce apostolique, observateur du Saint-Siège aux Nations Unies à Genève.

Notre entretien a porté la marque de cette situation de transition. Le cardinal Turkson s'est exprimé à la fois en tant que président du conseil pontifical Justice et Paix et en tant que président déjà nommé d'une institution qui n'a pas encore d'activité, le dicastère pour le service du développement humain intégral. Mgr Tomasi a été nommé au printemps dernier membre du même conseil pontifical, qui va disparaître à la fin de l'année. Aussi bien a-t-il été question, d'abord, des motifs de la création du nouveau dicastère, avant que ne soient abordés deux domaines particuliers du développement actuel de la doctrine sociale de l'Église, l'immigration et la défense de l'environnement.

a. Pourquoi un dicastère pour le service du développement humain intégral ?

Les premières phrases du motu proprio du 17 août 2016 qui crée le nouveau dicastère rattachent cette création à la mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Église : « *Dans tout son être et par tout son agir, l'Église est appelée à promouvoir le développement intégral de l'homme à la lumière de l'Évangile. Ce développement se réalise à travers le soin que l'on porte aux biens incommensurables de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création.* » La nécessité d'une adaptation permanente des structures centrales de l'Église aux nouveaux besoins sociaux est ensuite affirmée en un parallèle, qui n'est sans doute pas fortuit, avec la mise à jour par les papes successifs du contenu de la doctrine sociale de l'Église.

L'article 1 § 1 des statuts du dicastère promulgués le même jour dispose que celui-ci « *assume la sollicitude du Saint Siège pour ce qui concerne la justice et la paix, ainsi que les questions relatives aux migrations, la santé, les œuvres de charité et la sauvegarde de la création* ». Les quatre premières questions étaient jusqu'alors de la compétence, respectivement, du conseil pontifical Justice et Paix, du conseil pontifical pour la pastorale des migrants, du conseil pontifical pour la pastorale des services de santé et du conseil pontifical Cor unum. Il est significatif que « la sauvegarde de la création », thème primordial de l'encyclique *Laudato Sí*, qui pourrait être incluse dans les attributions du conseil pontifical Justice et Paix actuel, ait été mise en évidence dans la formulation juridique des compétences du nouveau dicastère.

Au début de notre entretien, Mgr Tomasi a expliqué la constitution du nouveau dicastère par le désir du pape François de travailler d'une manière plus coordonnée dans la Curie et fait ressortir que le « *principe d'interconnexion* » était, d'une manière générale, à la base de la réforme de la Curie romaine. Le cardinal Turkson, appliquant ensuite cette idée générale au domaine particulier de la doctrine sociale de l'Église, a fait valoir que la collaboration étroite entre les dicastères, souhaitée par le concile Vatican II, avait connu certaines insuffisances, liées à la tentation de l'isolationnisme. Il a estimé que la fusion des quatre conseils opérée par le motu proprio permettrait de répondre à l'exigence de règles générales et aboutirait à la création d'une « *nouvelle version du ministère social de l'Église* ». Ces derniers propos correspondent à la référence explicite faite par l'article 1 § 2 des statuts du nouveau dicastère au « *sillon de la doctrine sociale de l'Église* ».

L'objectif général de l'action du nouveau dicastère, a expliqué pour sa part Mgr Tomasi, sera de donner aux questions sociales, dans un dialogue continu avec le monde d'aujourd'hui, une réponse éthique venant des racines chrétiennes, mais utile pour tout le monde. Il a reconnu que pousser à l'expression ouverte d'une vision commune n'était pas toujours facile, en raison de la diversité des opinions formulées sur des questions toujours complexes. C'est bien le propos, notamment, de l'encyclique *Laudato Si* où l'emploi de l'expression « maison commune » pour désigner la Terre menacée par les désordres de l'environnement symbolise, dès le titre, la préoccupation universelle de la réflexion proposée.

b. Trois thèmes de réflexion : l'immigration, l'environnement, l'engagement politique

Il a été question, au cours de l'entretien, des domaines d'intervention de l'actuel conseil pontifical Justice et Paix. Outre le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (édition de 2008), déjà cité, notre délégation s'est vu remettre un ouvrage de réflexion sur l'énergie¹⁶ et le document sur *La vocation du chef d'entreprise. Une réflexion*, publié par le Conseil en 2012. Tout permet de penser que ces sujets très divers continueront de faire l'objet des travaux du futur dicastère. Les trois thèmes plus particulièrement évoqués dans nos conversations appellent, en effet, une réflexion qui se prolongera au-delà de la date-charnière du 1^{er} janvier 2017.

Un long échange a porté sur l'immigration, qui se détache, nous a-t-on fait remarquer, parmi tous les sujets que l'on peut rattacher à la préoccupation primordiale de la dignité et des droits humains. Il s'agissait bien d'un échange car nos interlocuteurs ont convié les membres de la délégation à leur communiquer leurs analyses et leurs expériences du mouvement actuel d'immigration et se sont montrés attentifs aux réponses qui leur étaient données.

¹⁶ Conseil Pontifical « Justice et Paix », Energie, justice et paix. Une réflexion sur l'énergie dans le contexte actuel du développement et de la protection de l'environnement, Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2014.

Il n'était pas question, dans le cadre de la rencontre, de se livrer à un examen approfondi des nombreuses difficultés liées à l'accroissement récent des flux migratoires. Cependant un certain nombre d'affirmations importantes ont été posées au fil des propos échangés.

Ainsi, les difficultés que peut poser l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration des immigrés des deuxième et troisième générations ont été reconnues par nos interlocuteurs. Au-delà de la simple question du nombre, le plus important, à leurs yeux, est bien de savoir ce que l'on peut faire des migrants à leur arrivée : comment faciliter la transition, l'apprentissage de la langue, en somme l'intégration nécessaire des personnes ? L'idée de la régulation nécessaire du nombre des immigrés, celle aussi de la distinction éventuelle entre réfugiés politiques, protégés par la convention de 1951, et réfugiés économiques, ont été abordées avec réalisme, de même que la réaction de certains pays de l'Europe orientale face à l'arrivée de personnes qui ne partagent pas leur culture. Par ailleurs, si la persécution crée un certain droit à l'accueil, les pays démocratiques occidentaux peuvent demander aux personnes accueillies de respecter certaines valeurs de convivialité comme l'égalité entre les hommes et les femmes et la liberté de religion.

Le cardinal Turkson a appelé notre attention sur la reconnaissance, qui lui paraît nécessaire, de la responsabilité des pays occidentaux et de la Russie dans une des causes actuelles des phénomènes migratoires, la déstabilisation politique de certains pays du Sud. Il a également souligné que l'immigration, surtout quand elle touche les jeunes, est une source de grandes difficultés pour les pays d'origine des immigrés, et qu'il était de la responsabilité des gouvernements de ces pays de prendre les dispositions de fond propres à maintenir leurs jeunes concitoyens chez eux. Nous avons relevé la formule ramassée de Mgr Tomasi, « *le premier droit est le droit de ne pas devoir immigrer* ».

Le retentissement reconnu de l'encyclique *Laudato Si* sur l'environnement a donné aux interlocuteurs de notre délégation l'occasion de rappeler l'engagement concret du Saint-Siège pour le développement efficace des négociations liées au changement climatique et de se féliciter de la compréhension réciproque qui a marqué les relations entre le Saint-Siège et la France au moment de la COP 21. Selon l'aimable formule du cardinal Turkson, « *la France est l'ange gardien des questions d'environnement* ». Le sens de l'intervention du Saint-Siège au cours de la COP 21 était de situer la réflexion sur le changement climatique et ses conséquences dans une perspective plus générale fondée sur la nécessité de prendre des mesures de justice au sens large : justice entre générations, réduction de la pauvreté, juste réduction du temps de travail pour éviter la destruction d'emplois. Le Saint-Siège se prépare à participer à la COP 22, qui aura lieu à Marrakech.

Nous avons enfin interrogé le cardinal Turkson sur la réflexion qu'a pu mener le conseil pontifical Justice et Paix sur la question de l'engagement en politique, qui a donné lieu à de nombreux textes des évêques nationaux.

Le cardinal a tout d'abord rappelé l'enseignement traditionnel de l'Eglise : les hommes sont invités à s'entraider pour réaliser le bien commun, et c'est le sens de l'engagement politique, comme le disait le pape Benoît XVI : « *L'ordre juste de la société et de l'État est le devoir essentiel du politique* »¹⁷. Il a souhaité situer cette question dans la perspective des relations de l'Eglise et de l'Etat. Le principe même de la séparation des compétences de chacun dans la société est un principe valable, d'ailleurs posé par l'Eglise elle-même, même si l'on voit aujourd'hui qu'il peut faire difficulté au sein des communautés musulmanes présentes dans les pays occidentaux. Mais il faut en même temps se préoccuper de concevoir le travail commun entre l'Eglise et l'Etat, dont les activités respectives correspondent chacune à un aspect de la personne humaine. Développer la séparation sans savoir comment travailler ensemble, c'est réaliser une dichotomie source de difficultés. Résoudre ce problème est, pour le cardinal Turkson, un défi d'autant plus important que l'enjeu ultime n'est pas la question des relations entre l'Eglise et l'Etat, mais la meilleure manière de favoriser le développement intégral de l'homme.

Le cardinal Turkson a en outre annoncé qu'un document sur la responsabilité des dirigeants politiques, analogue au document relatif à la responsabilité des dirigeants économiques précité, était en cours de préparation sous la direction d'un spécialiste français de théologie politique.

2. L'opérateur de la solidarité : Caritas Internationalis

Le secrétaire général de Caritas Internationalis, M. Michel Roy, ancien responsable du Secours catholique en France, a reçu notre délégation dans les locaux de la place San Callisto, à courte distance des bureaux du cardinal Turkson. Il a présenté dans ses grandes lignes la structure de l'organisation, évoqué les orientations principales de son action et illustré ses modalités d'intervention à partir de l'assistance aux migrants, en particulier les populations de déplacés et de réfugiés du Moyen-Orient.

a. Origine et développement actuel de Caritas Internationalis

Caritas Internationalis est une confédération internationale créée en 1951 par treize organisations pour répondre en particulier aux urgences majeures liées au conflit de la Palestine. Sa création a bénéficié de l'appui de Mgr Montini, le futur Paul VI, alors substitut à la Secrétairerie d'Etat. Aujourd'hui, Caritas compte 165 membres présents sur toute la planète, sauf en Chine populaire – le Saint-Siège ne reconnaît ni le gouvernement ni la conférence épiscopale de ce pays – et dans la péninsule arabique. Les Caritas européennes rassemblent 49 des 165 membres. Les

¹⁷ *Encyclique Deus Caritas est, 25 décembre 2005, n°28. Le pape caractérise en ces termes le sens chrétien de l'engagement politique : « Même si les expressions spécifiques de la charité ecclésiale ne peuvent jamais se confondre avec l'activité de l'État, il reste cependant vrai que la charité doit animer l'existence entière des fidèles laïques et donc aussi leur activité politique, vécue comme "charité sociale" » (id°, n°29).*

Caritas nationales sont liées aux Eglises locales. Par nature, il est impossible de savoir combien de bénévoles sont impliqués dans leurs actions.

Le secrétariat général compte 30 personnes. Il y a deux délégations auprès des Nations Unies, l'une à New York, l'autre à Genève et 7 bureaux régionaux sur la planète. Le secrétaire général international est élu par Caritas Internationalis ; il est choisi sur une liste établie par la Secrétaire d'Etat. En 2007, celle-ci n'a laissé figurer sur cette liste aucun prêtre, ouvrant ainsi la voie à l'élection d'un laïc.

L'interlocuteur institutionnel de Caritas au Saint-Siège est actuellement le conseil pontifical Cor Unum, à qui il revient d'élaborer, de définir et de diffuser des orientations, sur lesquelles Caritas, instrument au service de la mission de l'Eglise, est consultée. Caritas accueille avec satisfaction la réforme qui lui donnera, à compter du 1^{er} janvier, un interlocuteur unique, le nouveau dicastère pour le développement humain intégral. La coordination des initiatives permise par la fusion de divers conseils pontificaux dans ce dicastère devrait bénéficier aux efforts actuellement accomplis par Caritas pour redynamiser le format international des organisations catholiques et développer l'audience des analyses portées en commun par ces organisations.

Caritas Internationalis a participé à la délégation du Saint-Siège à la COP 21 et à la définition de la position du Saint-Siège sur l'Ukraine.

b. Inspiration et thèmes d'action de Caritas Internationalis

Les actions concrètes des Caritas tournent autour de cinq thèmes :

- Faire en sorte que les plus pauvres aient leur place dans l'Eglise et dans la vie ;
- La réponse aux urgences majeures nées des événements naturels et des guerres (Sud Soudan, Syrie, Afghanistan, lac Tchad et zone sahélienne) ;
- La promotion d'un développement humain intégral et durable, ce qui pose le problème des migrations et de la traite des personnes, de la promotion de la paix, de la sécurité alimentaire, du changement climatique ; l'objectif d'un développement durable pour éradiquer l'extrême pauvreté à l'horizon 2020 ;
- La mobilisation pour la solidarité, alors qu'au Nord les budgets publics de coopération au développement diminuent ;
- Le renforcement des Caritas les plus faibles.

Caritas se reconnaît pleinement, a dit M. Michel Roy, dans la dernière encyclique du pape François, *Laudato Si'*, qui est d'abord et avant tout une encyclique sociale. Comme lui, elle considère que l'écologie intégrale est une écologie humaine. Les causes de la pauvreté et celles du changement climatique se trouvent dans les mêmes réalités. Si on veut lutter efficacement contre le changement climatique, il faut lutter contre l'extrême pauvreté : les solutions pour sortir des deux sont liées. Elle partage également avec le pape le refus de

l'indifférence et le rejet de la civilisation individualiste et matérialiste, à laquelle elle oppose le développement de la coopération. M. Roy a salué le travail solide et durable effectué par les communautés organisées à la base, qui sont, le plus souvent, des communautés de foi.

c. Les migrants, préoccupation majeure de Caritas Internationalis

Dans l'exposé introductif comme dans l'échange qui l'a suivi, l'accent a été mis par M. Roy sur la présence de Caritas auprès des migrants, qui est le thème principal du cadre stratégique 2015-2019 de l'organisation. Le point de départ de l'action est le constat que les migrants fuient la violence ou l'extrême pauvreté, qu'ils sont poussés à quitter leur territoire pour s'agglutiner d'abord autour des villes avant d'aller plus loin, quelle que soit la raison de leur départ. Il faudrait travailler sur les causes des migrations pour dissuader les habitants d'un territoire de bouger mais, pour M. Roy, ni l'aide au développement, ni l'engagement diplomatique des Etats ne sont suffisants face à l'ampleur des problèmes actuels.

L'exemple syrien montre *a contrario* l'utilité d'une action déterminée de prévention des conflits. Il révèle également la complexité des situations de conflit. Quels que soient les griefs légitimes que l'on peut nourrir à l'encontre du régime syrien, force est d'entendre la position des chrétiens de Syrie, qui déclarent le préférer à d'autres forces présentes sur le terrain, en considérant la façon dont les rebelles traitent les chrétiens dans les régions dites libérées. Seul le dialogue entre le régime et les autres parties présentes permettra la solution du conflit, pas une intervention de grandes puissances.

Interrogé sur l'attitude à adopter envers les migrants, M. Roy a défini ainsi l'axe de la pratique de Caritas : tout migrant est une personne qui a beaucoup souffert et qu'il faut respecter comme telle dans sa dignité, y compris au moment d'appliquer à leur situation les prescriptions d'un cadre législatif. A propos de l'action de Caritas envers les réfugiés, qui fit l'objet d'une autre question, il a évoqué la situation du Liban, où il y a 2 millions de Syriens déplacés dont la plupart ne veulent pas vivre dans des camps ; depuis longtemps, Caritas Liban travaille à l'accueil de ces réfugiés, qu'il faut nourrir, héberger, soigner, éduquer. En 2015, en Jordanie, Syrie et Irak, l'ensemble des organisations catholiques a dépensé 200 millions d'euros pour l'aide aux réfugiés.

C. LE RÔLE DE L'ÉGLISE COMME ÉDUCATRICE

L'Eglise s'est toujours reconnu une responsabilité particulière d'enseignement, que ce soit pour l'éducation de la jeunesse en général ou pour la formation des jeunes appelés au sacerdoce. Dans les deux cas, les formes de son implication ont beaucoup varié depuis les origines. Nous avons voulu faire le point de cette double question avec des responsables des dicastères compétents, la Congrégation pour l'éducation catholique et la Congrégation pour le clergé.

1. L'Eglise et ses institutions d'éducation dans le monde

Comme l'a expliqué Mgr Angelo Vincenzo Zani, secrétaire de la Congrégation pour l'éducation catholique, lorsqu'il a reçu notre délégation¹⁸, la création, sous l'Empire romain, des premières écoles chrétiennes, est une réponse au vœu des parents chrétiens de confier leurs enfants à des écoles qui leur garantiraient que ceux-ci ne recevraient pas une éducation contraire à la foi chrétienne. Cette préoccupation très ancienne se retrouve à notre époque dans l'encyclique du pape Pie XI, *Divini illius Magistri*, du 31 décembre 1929, qui pose le principe de la responsabilité première des parents dans l'éducation de leurs enfants et fait aux parents chrétiens une obligation de s'assurer, dans le choix de l'école, que les enseignements qui seront dispensés à leurs enfants ne feront pas obstacle à l'indispensable transmission de la foi.

La déclaration conciliaire *Gravissimum Educationis* du 28 octobre 1965, tout en se référant à l'encyclique de 1929, élargit sa perspective en reconnaissant à tous les hommes, quels qu'ils soient, « un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre, soit conforme à leur tempérament, à la différence des sexes, à la culture et aux traditions nationales, en même temps qu'ouverte aux échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde ». Le Concile constate donc d'abord le besoin élémentaire d'éducation dont toute personne peut légitimement se prévaloir ; il présente ensuite l'éducation comme l'accompagnement de chaque personne pour lui permettre d'être protagoniste d'un monde nouveau d'union, de fraternité et de dialogue.

Le projet des institutions d'éducation catholique s'enracine, et c'est ce qui fait sa spécificité, a expliqué Mgr Zani, dans le fondement anthropologique issu de la révélation chrétienne, qui insiste sur la figure du Christ, Homme nouveau, Fils de Dieu et donc ouvert à une dimension plus grande, et qui se réalise dans la relation.

Si ce projet éducatif est donc clairement enraciné dans la foi, il s'adresse à des enfants et à des étudiants qui ne sont pas tous de tradition chrétienne. Selon Mgr Zani, 40 % des élèves des écoles catholiques dans le monde ne sont pas chrétiens ; en Thaïlande, par exemple, 90 % sont bouddhistes, et au Maroc, à la demande du roi, l'Eglise a ouvert des écoles dont tous les élèves sont musulmans. En outre, la baisse des vocations, notamment dans les congrégations religieuses enseignantes, amène à recourir de plus en plus à des laïcs, pour lesquels il faut consentir un effort spécifique de formation.

Le pape François a récemment dégagé six points d'attention qui lui paraissent essentiels pour le développement de l'éducation dans les établissements catholiques :

- une attention particulière aux besoins éducatifs des périphéries ;

¹⁸ Mgr Zani était assisté par le P. Philippe Curbelié, chef de bureau à la Congrégation pour l'éducation catholique, ancien doyen de la faculté de théologie de Toulouse.

- la nécessité d'une école inclusive, en opposition à l'exclusion sociale ;
- la pratique à égalité de plusieurs langages de l'éducation : de la tête, du cœur, des mains ;
- le développement de l'éducation informelle, hors de l'école ou de l'université, à travers l'art, la musique, le sport ;
- la culture de la rencontre ;
- le besoin d'une mystique de la fraternité et de la relation¹⁹.

Mgr Zani a cité quatre exemples où des établissements scolaires à direction catholique qui ont été des lieux de dialogue et de reconstruction des liens entre les personnes :

- les huit écoles interreligieuses créées en Bosnie, depuis la fin de la guerre, à l'initiative de l'archevêque de Sarajevo, qui reçoivent aujourd'hui de 7 à 8 000 élèves ;
- les écoles mixtes, catholiques-protestantes, de Belfast, seul lieu où les parents pouvaient se rencontrer au temps de la crise. Un travail a été accompli pendant des années pour la rencontre et le dialogue ;
- les écoles catholiques du Liban, qui peuvent recevoir, de par le choix explicite des parents, jusqu'à 80 % de musulmans, et accueillent de surcroît de nombreux réfugiés ;
- les écoles ouvertes en Equateur au bénéfice des nombreux enfants pauvres des campagnes vivant seuls, littéralement, dans la forêt, qui sont pour eux des lieux de formation tout court, sous tous les aspects.

L'échange avec Mgr Zani a conduit notamment à évoquer le problème de la proposition de la foi dans les établissements d'éducation catholique. Il convient de reconnaître que le choix de l'établissement par les parents ne tient pas nécessairement à son caractère catholique, mais aux garanties de qualité que l'éducation dispensée présente à leurs yeux. L'école doit prendre acte de la situation pluraliste qui caractérise en particulier une Europe marquée par la sécularisation. C'est à travers un accompagnement et un témoignage respectueux des personnes, et au prix d'une grande patience, que des propositions de foi peuvent aboutir. Comme l'explique un récent document de la Congrégation pour l'éducation catholique, remis à notre délégation, « *la première responsabilité de l'école catholique est celle du témoignage. La présence chrétienne dans la réalité multiforme des diverses cultures doit être montrée et démontrée, autrement dit elle*

¹⁹ Allocution a braccio aux participants du congrès mondial sur l'éducation organisé par la Congrégation de l'éducation catholique à l'occasion du cinquantenaire de la déclaration *Gravissimum educationis*, 21 novembre 2015.

doit se rendre visible, repérable et consciente. Aujourd'hui, en raison du processus de sécularisation avancée, l'école catholique se trouve dans une situation missionnaire, y compris dans des pays d'antique tradition chrétienne. La contribution que le catholicisme peut apporter à l'éducation et au dialogue interculturel est sa référence à la centralité de la personne humaine, qui trouve dans la relation sa dimension constitutive »²⁰.

Selon les indications données par la Congrégation, l'enseignement catholique compte environ 214 000 écoles, pour un total de 59 millions d'élèves, et 1 365 universités pour dix millions d'étudiants.

2. Les principes de la formation du clergé

Ministre de l'Eglise, le prêtre est en même temps un homme exerçant dans la société une responsabilité publique. C'est pourquoi la manière dont il est formé, au séminaire ou dans le cours de son ministère, ne regarde pas seulement la vie interne de l'Eglise mais a aussi un intérêt pour la vie collective en général et méritait, pour ce motif, que notre délégation s'y arrêtât.

Dès les premiers jours de son pontificat, le pape François, profitant du retentissement particulier de la messe chrismale, a fortement insisté sur sa conception du ministère des prêtres, fortement marquée par le sens de leur responsabilité pastorale et donc, indirectement mais nécessairement, de leur rôle dans la cité :

« Le prêtre qui sort peu de lui-même, qui oint avec parcimonie - je ne dis pas "jamais" car, grâce à Dieu, les fidèles nous "volent" l'onction -, perd le meilleur de notre peuple, ce qui est capable d'allumer le plus profond de son cœur de prêtre. Celui qui ne sort pas de lui-même, au lieu d'être un médiateur, se convertit peu à peu en intermédiaire, en gestionnaire. Nous connaissons tous la différence : l'intermédiaire et le gestionnaire "ont déjà reçu leur récompense", et comme ils ne paient pas d'eux-mêmes, ni de leur cœur, ils ne reçoivent pas non plus un merci affectueux qui vient du cœur. De là provient précisément cette insatisfaction chez certains qui finissent par être tristes, des prêtres tristes, et convertis en collectionneurs d'antiquités ou de nouveautés, au lieu d'être des pasteurs pénétrés de "l'odeur de leurs brebis" – cela je vous le demande : soyez des pasteurs avec "l'odeur de leurs brebis", que celle-ci se sente – au lieu d'être des pasteurs au milieu de leur propre troupeau, et pêcheurs d'hommes. »²¹

²⁰ Congrégation pour l'éducation catholique, *Eduquer au dialogue interculturel à l'école catholique. Vivre ensemble pour une civilisation de l'amour*, Cité du Vatican, 2013, n°57, p.31.

²¹ *Homélie pour la messe chrismale célébrée place Saint-Pierre le 28 mars 2013. Au cours de la messe chrismale, l'évêque – le pape est évêque de Rome – bénit notamment le saint-chrême, huile utilisée pour la célébration des sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre ; cette messe est également l'occasion, pour le clergé, de manifester son unité autour de l'évêque, pasteur du diocèse. On retrouve l'expression de mars, significativement, dans la lettre écrite au président de la conférence épiscopale*

L'ensemble des directives spirituelles et pratiques que l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* donne aux prêtres appelés à accomplir le ministère de la prédication est une déclinaison de cette impulsion initiale. On peut y lire entre autres : « *Le prédicateur doit aussi se mettre à l'écoute du peuple, pour découvrir ce que les fidèles ont besoin de s'entendre dire. Un prédicateur est un contemplatif de la Parole et aussi un contemplatif du peuple.* »²² À plusieurs occasions, le pape a repris ce thème. Dès lors, on pouvait légitimement se demander si une orientation si fortement énoncée avait été traduite, sous le nouveau pontificat, dans les normes applicables au ministère et à la formation du clergé.

Mgr Joël Mercier, secrétaire de la Congrégation pour le clergé, originaire du diocèse d'Angers, a très aimablement accepté de venir évoquer avec nous les modalités de formation du clergé dans l'Eglise universelle et les grandes évolutions qui affectent l'ensemble constitué par les ministres ordonnés, prêtres et diacres, dans le monde. Nous lui avons demandé si les paroles fortes du pape François avaient eu une incidence immédiate et directe sur le travail mené par la Congrégation chargée de la formation et de la vie des prêtres. Notre interlocuteur s'est attaché à replacer dans la continuité de la tradition de l'Eglise une question ainsi formulée sur le mode de l'actualité immédiate.

Il l'a fait en recourant à l'histoire et en reconnaissant, pour commencer, que les exigences de vie et de formation des prêtres avaient été très inégales au fil des siècles, jusqu'à la création, par le concile de Trente, de séminaires, c'est-à-dire de lieux spécialement consacrés à la formation des futurs prêtres et au discernement sur leur vocation. Le cadre général ainsi tracé au seizième siècle régit encore aujourd'hui la formation des prêtres. Bien sûr, des évolutions et des inflexions ont été apportées à ce cadre par les papes successifs, depuis l'institution, par le pape Benoît XIII, en 1725, d'une Congrégation des séminaires. La Congrégation pour le clergé elle-même ne porte ce nom que depuis la réforme de la Curie voulue par Paul VI et opérée par sa Constitution apostolique *Regimini Ecclesiae Universae* du 15 août 1967.

Dans le fil de la conversation, Mgr Mercier a évoqué l'élargissement récent des compétences de la Congrégation, qui a conduit à lui confier la responsabilité des séminaires. Il a estimé que la réforme s'était traduite par une insistance nouvelle sur la formation spirituelle des futurs prêtres – et donc une accentuation de la préoccupation de la vie spirituelle des prêtres en exercice – alors que précédemment on avait davantage tendance à mettre au premier rang la dimension intellectuelle de la formation. On doit souligner, en écho aux propos de Mgr Mercier, et pour les confirmer, que cette réforme n'est, de fait, pas due au pape François, mais à son prédécesseur, Benoît XVI. Le transfert de la compétence pour la formation de la Congrégation pour l'éducation catholique à la Congrégation pour

argentine le 14 septembre 2013 à l'occasion de la béatification du curé Brochero, « ce pasteur qui avait l'odeur de ses brebis ».

²² Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* sur l'annonce de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui, 24 novembre 2013, n°154.

le clergé résulte, en effet, du motu proprio *Ministorum institutio* du 16 janvier 2013. De surcroît, pour justifier ce transfert, Benoît XVI se réfère à l'idée que la formation des prêtres « pour être véritable et efficace, doit unir la formation permanente avec la formation au séminaire, précisément parce que la formation permanente prolonge celle du séminaire », et se situe ainsi explicitement dans la continuité de la pensée et de l'action de son prédécesseur Jean-Paul II, qu'il cite en cet endroit²³. L'orientation ainsi exprimée conserve aujourd'hui toute sa valeur.

Mgr Mercier a appelé notre attention sur la nouvelle *ratio studiorum* – le directoire de formation – relative aux séminaires que la Congrégation est en train d'achever après un travail préparatoire qui a duré deux ans, et dont la publication est prévue pour la fin de l'année 2016. Chaque conférence épiscopale est invitée à l'aménager pour les séminaires de son pays, pour tenir compte des nécessités locales et de la spécificité de la formation chrétienne et de la formation générale dans chaque pays.

Deux traits remarquables de la *ratio studiorum* ressortent des propos du secrétaire de la Congrégation. D'une part, il a souligné trois principes directeurs de la formation selon cette *ratio* : une formation spirituelle solide, une formation pastorale de qualité et la vérification d'une certaine maturité humaine. La formation intellectuelle n'est certes pas négligée, mais est conçue en complémentarité avec ces trois exigences. D'autre part, la *ratio* consacre l'importance de la vie fraternelle entre prêtres. Mgr Mercier a tenu à le rappeler, « on n'est pas prêtre tout seul ». La *ratio* prévoit en outre l'intégration dans la formation des séminaristes d'une présentation des différentes religions, et en particulier du judaïsme.

²³ Le pape François n'a pas remis en cause le transfert, mais, quelques mois après son élection, a renouvelé les responsables de la Congrégation pour le clergé : le 21 septembre 2013, il en confiait la direction au cardinal Bernardino Stella et y nommait un secrétaire spécialement chargé des séminaires, Mgr Jorge Carlos Patrón Wong. Le 8 janvier 2015, un autre secrétaire était nommé en la personne de notre interlocuteur, Mgr Joël Mercier.

CONCLUSION

Notre mission nous a permis, en quelque sorte, de prendre la mesure d'une Eglise en marche, assumant la continuité de son histoire et de sa tradition enracinée dans la foi de saint Pierre, mais ouverte au changement dans un esprit de service, sous l'impulsion déterminée du pape François.

Nous avons aussi relevé l'esprit de disponibilité et d'écoute dont ont fait preuve tous nos interlocuteurs, dans un climat de compréhension et de proposition qui a permis des échanges fructueux.

Comment ne pas être sensible, enfin, aux paroles et aux actes concrets de solidarité du pape François, après les événements tragiques qui ont frappé notre pays au cours de l'été ?

Notre mission pourrait s'inscrire ainsi, du moins l'espérons-nous, dans le renouveau actuel de cette connaissance réciproque qui a fait la force des relations nouées depuis longtemps entre le Saint-Siège et la France.